



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT 298-2022

Avis est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité :

- QUE le règlement de contrôle intérimaire numéro 298-2022 relatif à l'installation de ponceaux et à la fermeture de fossés de chemins ainsi qu'à l'entretien des fossés mitoyens a été adopté par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 19 juillet 2022 à une séance ordinaire;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Donné à Saint-Mathieu, ce 1^{er} août 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joël-Désiré Kra'.

Joël-Désiré Kra
Directeur général et greffier-trésorier